

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J01BASE

J01 MATIN

SN	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE VACON	
SN.001		
SN.015	GAEL BOIS SALMON	7:28
SN.002	GAEL HAYE GOUDAL	7:30
SN.017	GAEL BECHEREL	7:34
SN.016	GAEL VILLE MOISAN	7:47
SN.004	ST ONEN VILLE ES PIEUX	7:51
SN.007	ST ONEN GRASSINAI	7:55
SN.006	ST ONEN POTERAIS	7:58
SN.040	ST ONEN FONTAINGUY	8:01
SN.00B	ST ONEN EGLISE	8:10
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	8:15
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
2028.000	ST MEEN MFR	
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	8:20
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	

J01BASE

J01 17H10

MISE EN PLACE COLLEGE PUBLIC : 17H00

SN	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE VACON	
SN.701		
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	17:10
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	17:12
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
2028.000	ST MEEN MFR	
SN.00B	ST ONEN EGLISE	17:16
SN.040	ST ONEN FONTAINGUY	17:25
SN.006	ST ONEN POTERAIS	17:28
SN.007	ST ONEN GRASSINAI	17:32
SN.004	ST ONEN VILLE ES PIEUX	17:37
SN.016	GAEL VILLE MOISAN	17:42
SN.017	GAEL BECHEREL	17:54
SN.015	GAEL BOIS SALMON	17:58
SN.002	GAEL HAYE GOUDAL	18:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J01MER

J01 MATIN

SN	fréquence: --E-----	Transporteur: LE VACON	
SN.001			
SN.015			7:28
SN.002			7:30
SN.017			7:34
SN.016			7:47
SN.004			7:51
SN.007			7:55
SN.006			7:58
SN.040			8:01
SN.00B			8:10
0887.000			8:15
2489.000			
0807.000			
2028.000			
1850.000			8:20
0524.000			

J01MER

J01 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE COLLEGE PUBLIC : 12H30

SN	fréquence: --E-----	Transporteur: LE VACON	
SN.01M			
1850.000			12:45
0524.000			
0887.000			12:47
2489.000			
SN.00B			12:51
SN.040			13:00
SN.006			13:03
SN.007			13:07
SN.004			13:12
SN.016			13:17
SN.017			13:29
SN.015			13:33
SN.002			13:35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J02BASE

J02 MATIN

TRAJETS A VIDE PAR VC DU VAL ET DU LIMPLET

SN	Destination	Heure	Fréquence	Transporteur
SN.002			fréquence: LM-JV-----	Transporteur: ORAIN
SN.001	GAEL LA LANDE	7:53		
SN.00D	MUEL CENTRE	8:00		
SN.00A	ST ONEN CALVAIRE	8:10		
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	8:15		
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH			
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME			
2028.000	ST MEEN MFR			
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	8:20		
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB			

J02BASE

J02 17H10

MISE EN PLACE COLLEGE PUBLIC : 17H00

SN	Destination	Heure	Fréquence	Transporteur
SN.702			fréquence: LM-JV-----	Transporteur: ORAIN
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	17:10		
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB			
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	17:15		
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH			
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME			
2028.000	ST MEEN MFR			
SN.00A	ST ONEN CALVAIRE	17:19		
SN.00D	MUEL CENTRE	17:26		
SN.001	GAEL LA LANDE	17:33		

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J02MER

J02 MATIN

TRAJETS A VIDE PAR VC DU VAL ET DU LIMPLET

SN	Destination	Fréquence	Transporteur
SN.002		fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
SN.001	GAEL LA LANDE	7:53	
SN.00D	MUEL CENTRE	8:00	
SN.00A	ST ONEN CALVAIRE	8:10	
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	8:15	
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH		
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME		
2028.000	ST MEEN MFR		
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	8:20	
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB		

J02MER

J02 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE COLLEGE PUBLIC : 12H30

SN	Destination	Fréquence	Transporteur
SN.02M		fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	12:45	
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB		
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	12:50	
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH		
SN.00A	ST ONEN CALVAIRE	12:54	
SN.00D	MUEL CENTRE	13:01	
SN.001	GAEL LA LANDE	13:08	

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J03BASE

J03 MATIN

SN	fréquence: LM-JV----- Transporteur: COTTIN	
SN.00N	MUEL CHANGEE/GASSET	7:39
SN.029	MUEL LANDES DES HOUSSAIS	7:42
SN.03H	GAEL BORIGA/BRANGHUX	7:47
SN.048	GAEL LA RAFOIE	7:53
SN.018	GAEL BOSCHET	8:01
SN.03I	GAEL LESNE	8:03
SN.013	GAEL MI VOIE/LA BRIQUE	8:10
SN.034	ST MEEN VILLE BECHU	8:11
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	8:15
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
2028.000	ST MEEN MFR	
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	8:20
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	

J03BASE

J03 17H10

MISE EN PLACE COLLEGE PUBLIC : 17H00

SN	fréquence: LM-JV----- Transporteur: COTTIN	
SN.703		
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	17:10
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	17:15
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
2028.000	ST MEEN MFR	
SN.034	ST MEEN VILLE BECHU	17:21
SN.013	GAEL MI VOIE/LA BRIQUE	17:22
SN.03I	GAEL LESNE	17:29
SN.018	GAEL BOSCHET	17:31
SN.048	GAEL LA RAFOIE	17:39
SN.03H	GAEL BORIGA/BRANGHUX	17:45
SN.029	MUEL LANDES DES HOUSSAIS	17:51
SN.00N	MUEL CHANGEE/GASSET	17:53

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J03MER

J03 MATIN

SN.003	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN
SN.00N	MUEL CHANGEE/GASSET	7:39
SN.029	MUEL LANDES DES HOUSSAIS	7:42
SN.03H	GAEL BORIGA/BRANGHUX	7:47
SN.048	GAEL LA RAFOIE	7:53
SN.018	GAEL BOSCHET	8:01
SN.03I	GAEL LESNE	8:03
SN.013	GAEL MI VOIE/LA BRIQUE	8:10
SN.034	ST MEEN VILLE BECHU	8:11
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	8:15
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
2028.000	ST MEEN MFR	
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	8:20
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	

J03MER

J03 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE COLLEGE PUBLIC : 12H30

SN.03M	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	12:45
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	12:50
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
SN.034	ST MEEN VILLE BECHU	12:56
SN.013	GAEL MI VOIE/LA BRIQUE	12:57
SN.03I	GAEL LESNE	13:04
SN.018	GAEL BOSCHET	13:06
SN.048	GAEL LA RAFOIE	13:14
SN.03H	GAEL BORIGA/BRANGHUX	13:20
SN.029	MUEL LANDES DES HOUSSAIS	13:25
SN.00N	MUEL CHANGEE/GASSET	13:28

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J04BASE

J04 MATIN

SN.004	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BOURREE	
SN.00E	MUEL LES TOUCHES	7:45
SN.01G	MUEL CAMEUR/TREGOUET	7:48
SN.01H	ST MAUGAN BAUDONNIERE/VILLE MACE	7:49
SN.01I	ST MAUGAN CENTRE	7:52
SN.01J	BOISGERVILLY EGLISE	7:58
SN.02G	ST ONEN LA TOUCHE	8:05
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	8:15
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
2028.000	ST MEEN MFR	
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	8:20
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	

J04BASE

J04 17H10

MISE EN PLACE COLLEGE PUBLIC : 17H00

SN.704	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BOURREE	
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	17:10
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	17:15
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
2028.000	ST MEEN MFR	
SN.02G	ST ONEN LA TOUCHE	17:23
SN.01J	BOISGERVILLY EGLISE	17:30
SN.01I	ST MAUGAN CENTRE	17:36
SN.01H	ST MAUGAN BAUDONNIERE/VILLE MACE	17:38
SN.01G	MUEL CAMEUR/TREGOUET	17:40
SN.00E	MUEL LES TOUCHES	17:42

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J04MER

J04 MATIN

SN	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
SN.004			
SN.00E	MUEL LES TOUCHES		7:47
SN.01G	MUEL CAMEUR/TREGOUET		7:49
SN.01H	ST MAUGAN BAUDONNIERE/VILLE MACE		7:51
SN.01I	ST MAUGAN CENTRE		7:53
SN.01J	BOISGERVILLY EGLISE		7:59
SN.02G	ST ONEN LA TOUCHE		8:07
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME		8:15
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH		
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME		
2028.000	ST MEEN MFR		
1850.000	ST MEEN CES GUERIN		8:20
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB		

J04MER

J04 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE COLLEGE PUBLIC : 12H30

SN	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
SN.04M			
1850.000	ST MEEN CES GUERIN		12:45
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB		
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME		12:50
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH		
SN.02G	ST ONEN LA TOUCHE		12:58
SN.01J	BOISGERVILLY EGLISE		13:05
SN.01I	ST MAUGAN CENTRE		13:11
SN.01H	ST MAUGAN BAUDONNIERE/VILLE MACE		13:13
SN.01G	MUEL CAMEUR/TREGOUET		13:15
SN.00E	MUEL LES TOUCHES		13:17

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J05BASE

J05 MATIN

SN.005	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BOURREE	
SN.01R	GAEL CHENAY ROUX	7:48
SN.01M	GAEL COUDRAY/NOE	7:55
SN.01V	GAEL EGLISE	8:02
SN.01W	GAEL BOIS VIEL	8:04
SN.01X	GAEL CROIX DE LA CHESNAIE	8:06
SN.01Z	GAEL GLEMELIN	8:08
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	8:15
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	8:20
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
2028.000	ST MEEN MFR	

J05BASE

J05 17H10

MISE EN PLACE COLLEGE/LYCEE PRIVS : 17H00

SN.705	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BOURREE	
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	17:10
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
2028.000	ST MEEN MFR	
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	17:15
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
SN.01Z	GAEL GLEMELIN	17:22
SN.01X	GAEL CROIX DE LA CHESNAIE	17:24
SN.01W	GAEL BOIS VIEL	17:26
SN.01V	GAEL EGLISE	17:27
SN.01M	GAEL COUDRAY/NOE	17:29
SN.01R	GAEL CHENAY ROUX	17:35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J05MER

J05 MATIN

SN.005	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE
SN.01R	GAEL CHENAY ROUX	7:48
SN.01M	GAEL COUDRAY/NOE	7:55
SN.01V	GAEL EGLISE	8:02
SN.01W	GAEL BOIS VIEL	8:04
SN.01X	GAEL CROIX DE LA CHESNAIE	8:06
SN.01Z	GAEL GLEMELIN	8:08
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	8:15
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	8:20
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
2028.000	ST MEEN MFR	

J05MER

J05 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE COLLEGE/LYCEE PRIVS : 12H30

SN.05M	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	12:40
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	12:45
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
SN.01Z	GAEL GLEMELIN	12:52
SN.01X	GAEL CROIX DE LA CHESNAIE	12:54
SN.01W	GAEL BOIS VIEL	12:56
SN.01V	GAEL EGLISE	12:57
SN.01M	GAEL COUDRAY/NOE	12:59
SN.01R	GAEL CHENAY ROUX	13:05

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J06BASE

J06 MATIN

SN.006	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE VACON	
SN.01F	BLERUAIS BOURG	7:40
SN.01A	ST MALON SUR MEL EGLISE	7:45
SN.03K	ST MALON SUR MEL LA NOUETTE	7:50
SN.009	ST ONEN GELUS	8:05
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	8:15
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	8:20
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
2028.000	ST MEEN MFR	

J06BASE

J06 17H10

MISE EN PLACE COLLEGE/LYCEE PRIVS : 17H00

SN.706	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE VACON	
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	17:10
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
2028.000	ST MEEN MFR	
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	17:15
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
SN.009	ST ONEN GELUS	17:21
SN.03K	ST MALON SUR MEL LA NOUETTE	17:34
SN.01A	ST MALON SUR MEL EGLISE	17:36
SN.01F	BLERUAIS BOURG	17:41

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J06MER

J06 MATIN

SN.006	fréquence: --E-----	Transporteur: LE VACON
SN.01F	BLERUAIS BOURG	7:40
SN.01A	ST MALON SUR MEL EGLISE	7:45
SN.03K	ST MALON SUR MEL LA NOUETTE	7:50
SN.009	ST ONEN GELUS	8:05
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	8:15
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	8:20
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
2028.000	ST MEEN MFR	

J06MER

J06 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE COLLEGE/LYCEE PRIVES : 12H30

SN.06M	fréquence: --E-----	Transporteur: LE VACON
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	12:40
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	12:45
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
SN.009	ST ONEN GELUS	12:51
SN.03K	ST MALON SUR MEL LA NOUETTE	13:04
SN.01A	ST MALON SUR MEL EGLISE	13:06
SN.01F	BLERUAIS BOURG	13:11

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J07BASE

J07 MATIN

ATTENTION : VILLE GENDROT/TREMEL PAR RN12
(VOIR CARTO)

SN	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE VACON	
SN.007	QUEDILLAC ECAUBUT/VILLE COSSU	7:44
SN.021	MEDREAC LA VILLE DROS	7:47
SN.010	QUEDILLAC VILLE PERDRIEL	7:50
SN.022	QUEDILLAC LE CHENOT	7:53
SN.003	QUEDILLAC LA GROTTTE	7:56
SN.025	QUEDILLAC VILLE GENDROT	7:57
SN.026	QUEDILLAC TREMEL	8:02
SN.027	MONTAUBAN BODINAIS/CHAMP BIGOT	8:05
SN.02B	LE CROUAIS BOURG	8:06
SN.02C	LE CROUAIS LA POUTAIS	8:07
SN.02W	LE CROUAIS BEL AIR	8:08
SN.02Y	ST MEEN CES GUERIN	8:15
1850.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
0524.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	8:20
0887.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
2489.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
0807.000	ST MEEN MFR	
2028.000		

J07BASE

J07 17H10

MISE EN PLACE COLLEGE/LYCEE PRIVS : 17H00

SN	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE VACON	
SN.707	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	17:10
0887.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
2489.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
0807.000	ST MEEN MFR	
2028.000	ST MEEN CES GUERIN	17:15
1850.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
0524.000	LE CROUAIS BEL AIR	17:23
SN.02Y	LE CROUAIS LA POUTAIS	17:24
SN.02W	LE CROUAIS BOURG	17:25
SN.02C	MONTAUBAN BODINAIS/CHAMP BIGOT	17:26
SN.02B	QUEDILLAC TREMEL	17:29
SN.027	QUEDILLAC VILLE GENDROT	17:34
SN.026	QUEDILLAC LA GROTTTE	
SN.025	QUEDILLAC ECAUBUT/VILLE COSSU	17:37
SN.021	MEDREAC LA VILLE DROS	17:39
SN.010	QUEDILLAC VILLE PERDRIEL	17:43
SN.022	QUEDILLAC LE CHENOT	17:46
SN.003		

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J07MER

J07 MATIN

ATTENTION : VILLE GENDROT/TREMEL PAR RN12
(VOIR CARTO)

SN	fréquence: --E-----	Transporteur: LE VACON	
SN.007			
SN.021	QUEDILLAC ECAUBUT/VILLE COSSU		7:44
SN.010	MEDREAC LA VILLE DROS		7:47
SN.022	QUEDILLAC VILLE PERDRIEL		7:50
SN.003	QUEDILLAC LE CHENOT		7:53
SN.025	QUEDILLAC LA GROTTTE		7:56
SN.026	QUEDILLAC VILLE GENDROT		7:57
SN.027	QUEDILLAC TREMEL		8:02
SN.02B	MONTAUBAN BODINAIS/CHAMP BIGOT		8:05
SN.02C	LE CROUAIS BOURG		8:06
SN.02W	LE CROUAIS LA POUTAIS		8:07
SN.02Y	LE CROUAIS BEL AIR		8:08
1850.000	ST MEEN CES GUERIN		8:15
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB		
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME		8:20
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH		
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME		
2028.000	ST MEEN MFR		

J07MER

J07 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE COLLEGE/LYCEE PRIVS : 12H30

SN	fréquence: --E-----	Transporteur: LE VACON	
SN.07M			
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME		12:40
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH		
1850.000	ST MEEN CES GUERIN		12:45
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB		
SN.02Y	LE CROUAIS BEL AIR		12:53
SN.02W	LE CROUAIS LA POUTAIS		12:54
SN.02C	LE CROUAIS BOURG		12:55
SN.02B	MONTAUBAN BODINAIS/CHAMP BIGOT		12:56
SN.027	QUEDILLAC TREMEL		12:58
SN.026	QUEDILLAC VILLE GENDROT		13:03
SN.025	QUEDILLAC LA GROTTTE		13:04
SN.021	QUEDILLAC ECAUBUT/VILLE COSSU		13:07
SN.010	MEDREAC LA VILLE DROS		13:09
SN.022	QUEDILLAC VILLE PERDRIEL		13:13
SN.003	QUEDILLAC LE CHENOT		13:16

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J08BASE

J08 MATIN

LA GAUDICHAIS : 1 SEUL ARRET (VC DE LA GERARDAIS)

SN	fréquence: LM-JV----- Transporteur: JOLY	
SN.008		
SN.02R	QUEDILLAC PREVOSTAIS	7:45
SN.02Q	QUEDILLAC BOULLERAIS	7:46
SN.02O	QUEDILLAC GAUDICHAIS	7:47
SN.014	QUEDILLAC GERARDAIS	7:50
SN.019	QUEDILLAC CENTRE	7:52
SN.02S	ST MEEN LE BAHAC	8:00
SN.02V	LE CROUAIS LES MOLLIERES	8:03
SN.02X	LE CROUAIS PAS DE LA LANDE	8:08
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	8:15
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	8:20
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
2028.000	ST MEEN MFR	

J08BASE

J08 17H10

MISE EN PLACE COLLEGE/LYCEE PRIVES : 17H00

LA GAUDICHAIS : 1 SEUL ARRET (VC DE LA GERARDAIS)

SN	fréquence: LM-JV----- Transporteur: JOLY	
SN.708		
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME	17:10
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH	
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME	
2028.000	ST MEEN MFR	
1850.000	ST MEEN CES GUERIN	17:15
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB	
SN.02X	LE CROUAIS PAS DE LA LANDE	17:23
SN.02V	LE CROUAIS LES MOLLIERES	17:29
SN.02S	ST MEEN LE BAHAC	17:32
SN.02R	QUEDILLAC PREVOSTAIS	17:35
SN.02Q	QUEDILLAC BOULLERAIS	
SN.02O	QUEDILLAC GAUDICHAIS	17:37
SN.014	QUEDILLAC GERARDAIS	17:39
SN.019	QUEDILLAC CENTRE	17:42

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST MEEN LE GRAND: circuits spécifiques.

J08MER

J08 MATIN

LA GAUDICHAIS : 1 SEUL ARRET (VC DE LA GERARDAIS)

SN	fréquence: --E-----	Transporteur: JOLY	
SN.008			
SN.02R	QUEDILLAC PREVOSTAIS		7:45
SN.02Q	QUEDILLAC BOULLERAIS		7:46
SN.02O	QUEDILLAC GAUDICHAIS		7:47
SN.014	QUEDILLAC GERARDAIS		7:50
SN.019	QUEDILLAC CENTRE		7:52
SN.02S	ST MEEN LE BAHAC		8:00
SN.02V	LE CROUAIS LES MOLLIERES		8:03
SN.02X	LE CROUAIS PAS DE LA LANDE		8:08
1850.000	ST MEEN CES GUERIN		8:15
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB		
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME		8:20
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH		
0807.000	ST MEEN LYC HOT NOTRE DAME		
2028.000	ST MEEN MFR		

J08MER

J08 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE COLLEGE/LYCEE PRIVES : 12H30

LA GAUDICHAIS : 1 SEUL ARRET (VC DE LA GERARDAIS)

SN	fréquence: --E-----	Transporteur: JOLY	
SN.08M			
0887.000	ST MEEN COL PRIV NOTRE DAME		12:40
2489.000	ST MEEN PRIMAIRE PRIV ST JOSEPH		
1850.000	ST MEEN CES GUERIN		12:45
0524.000	ST MEEN PRIMAIRE PUB		
SN.02X	LE CROUAIS PAS DE LA LANDE		12:53
SN.02V	LE CROUAIS LES MOLLIERES		12:59
SN.02S	ST MEEN LE BAHAC		13:02
SN.02R	QUEDILLAC PREVOSTAIS		13:05
SN.02Q	QUEDILLAC BOULLERAIS		
SN.02O	QUEDILLAC GAUDICHAIS		13:07
SN.014	QUEDILLAC GERARDAIS		13:09
SN.019	QUEDILLAC CENTRE		13:12

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale